



**DECISION**

***Concernant la signature d'un contrat de maintenance  
d'un photocopieur SHARP MXM 260, destiné à l'école  
élémentaire Jules FERRY,  
avec la société ESPACE MEDIA***

---

***HT/SD  
DSG N°11.257***

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

**DECIDE**

- de signer un contrat pour la maintenance d'un photocopieur SHARP MXM 260, destiné à l'école élémentaire Jules FERRY, avec la société ESPACE MEDIA, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de même durée, moyennant une redevance de 0,006 €par copie.

- d'imputer la dépense au budget communal, nature 6156, fonction 213.

Fait à Royan, le 28 juin 2011

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 29 juin 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD